

Vous trouverez ci-dessous la liste des produits commerciaux agréés en luzerne et la largeur de la zone tampon à respecter en fonction de la technique de réduction de la dérive utilisée.

Les deux premières colonnes «**Protection des eaux de surface**» reprennent les zones tampon minimales et/ou étiquettes ainsi que les mesures anti-dérive qui doivent être respectées :

- 1) le long des masses d'eau naturelles (cours d'eau, lacs, mares, ...) et artificielles;
- 2) le long des fossés de bord de route;
le long des fossés de drainage et des wateringues;
le long des terrains revêtus non cultivables (TRNC*) reliés au réseau de collecte des eaux de pluie;
en amont des terrains meubles non cultivés en permanence (TMNCP**) dont la pente est supérieure à 10 % et qui sont contigus à une eau de surface ou à un TRNC relié à un réseau de collecte des eaux de pluie.

La troisième colonne «**Protection des organismes non ciblés**» reprend le pourcentage minimum de réduction de la dérive à appliquer pour pouvoir utiliser certains produits, quelle que soit la parcelle traitée, qu'il y ait ou non de l'eau ou un collecteur à proximité de la parcelle.

Ces informations étant susceptibles d'évoluer, il est conseillé de vérifier si des modifications ont été apportées sur Phytoweb.

* Exemples de TRNC : trottoirs, voiries, zones asphaltées, zones pavées, zones recouvertes de graviers ou de dolomie et toutes les autres zones peu ou pas perméables non cultivables.

** Exemples de TMNCP : terrains vagues, talus,...

Légende

DLU	Date limite d'utilisation suite à un retrait ou un non renouvellement d'agrément
/	Pas de % minimum anti-dérive pour la protection des organismes non-ciblés

	Protection des eaux de surface						Protection des organismes non ciblés	
	1) Le long des cours d'eau, plans d'eau, etc. ZT min = 6 m			2) Le long des fossés de bord de route, des fossés de drainage, etc. ZT min = 1 m				
	Technique de pulvérisation			Technique de pulvérisation				
	50%	75%	90%	50%	75%	90%		
HERBICIDES								
ATAPROPY (DLU: 30/06/2021)	1161P/P	6	6	6	1	1	1	/
BUTTRESS (DLU : 31/07/2021)	9819P/B	6	6	6	1	1	1	/
CORUM	10210P/B	6	6	6	2	2	1	/
FOCUS PLUS	8905P/B	6	6	6	1	1	1	50%
KERB 400 SC	1191P/P	6	6	6	1	1	1	/
KERB 400 SC	9606P/B	6	6	6	1	1	1	/
KERB SC	1150P/P	6	6	6	1	1	1	/
LENTAGRAN 45 WP	7911P/B	x	6	6	x	2	1	75%
SETANTA SC	9960P/B	6	6	6	1	1	1	/
SOLITAIRE	9961P/B	6	6	6	1	1	1	/
ADDITIFS								
DASH	10282P/B	6	6	6	2	2	1	/

Janvier 2021

Pour plus d'information



PROTECT'eau asbl
Avenue de Stassart, 14-16, 5000 Namur
info@protecteau.be
T : 081 72 89 92
www.protecteau.be



PROTECT'eau

